

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES

Châtillon
sur Cluses

Délibération du conseil municipal
n° D12_2024
Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-neuf heures, se sont réunis à la salle des fêtes, les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Cyril CATHELINÉAU, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 16 février 2024.

Présents : M. Olivier BELLÉGO, M. Gérard BETEMPS, M. Cyril CATHELINÉAU, M. Pierre HUGARD, Mme Laëtitia KOLCZ, Mme Marie-Claude MARIE, Mme Nadine ORSAT, Mme Johanna POTFER, Mme Alexandra ROUGE, M. Bertrand SEVESTRE, M. Jean-Baptiste TOURET.

Absent excusé :

Absent : M. Éric GRANGER, M. Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra ROUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

OBJET : LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA CRÉATION ET LE CLASSEMENT D'UNE NOUVELLE VOIE COMMUNALE DANS LE DOMAINE PUBLIC.

VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3, R141-4 et suivants

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article R134-5

VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3, R141-4 et suivants ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article R134-5 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Châtillon sur Cluses souhaite créer une voie nouvelle de la route des Bossonnets à la rue Béatrix de Faucigny côtoyant le parking de la salle des fêtes ayant pour finalité de fermer la partie basse de la route des Bossonnets (à partir du parking) à la circulation, sauf riverains. Tous les habitants des quartiers situés en amont de la route des Bossonnets devront passer par cette voie nouvelle pour accéder au centre-bourg de Châtillon via le rond-point sur la RD.

Afin de sécuriser le cheminement des piétons le long de cette nouvelle route, un trottoir sera créé.

Le projet comprend aussi la récupération des eaux pluviales de surfaces dans un nouveau réseau qui sera créé de la route des Bossonnets à la zone humide située en contrebas de la salle des fêtes, cette canalisation servant de dévoiement des eaux pluviales récupérées sur la route des Bossonnets.

Dans le cadre de ces travaux, un éclairage est prévu pour baliser le cheminement piétons

CONSIDÉRANT que la création et le classement d'une voie commune sont soumises à enquête publique préalable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de lancer l'enquête préalable pour la création de la voie de déviation de la route des Bossonnets (contournement du centre bourg) et son classement dans le domaine public ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024

ID : 074-217400647-20240222-D12_2024-DE

SLOW

Le Secrétaire de séance

Mme Alexandra ROUGE

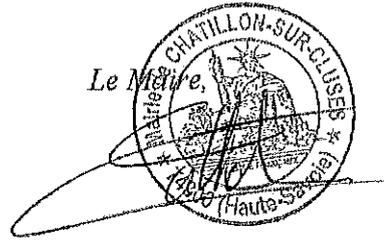
*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait
conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

Acte certifié exécutoire le : 23/02/2024

Télétransmis en Préfecture le : 23/02/2024

Notifié ou publié le : 23/02/2024

Le Maire,



Cyril CATHELIN